



---

# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1993-1994

---

22 NOVEMBRE 1993

---

## PROPOSITION DE RESOLUTION

RELATIVE A L'INFORMATION DU CITOYEN  
SUR L'EUROPE ET LE GATT  
DEPOSEE PAR MM. **DALLONS** ET **SIMONS**

---

# PROPOSITION DE RESOLUTION

## RELATIVE A L'INFORMATION DU CITOYEN SUR L'EUROPE ET LE GATT

Le Conseil de la Communauté française,  
— Vu l'article 128 du Traité sur l'Union européenne;

— Vu la Présidence belge du Conseil des ministres européen;

— Vu les négociations actuelles dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, et plus particulièrement ses volets GATT et TRIPS;

— Vu la résolution adoptée par la Chambre des représentants le 9 juillet dernier;

Décide :

1. D'organiser annuellement, à l'occasion de la publication du rapport du Gouvernement sur la mise en œuvre du Traité de Rome, pour les matières qui impliquent directement ou indirectement la Communauté française, et à l'initiative de sa commission des Relations internationales, un débat public en présence de représentants des institutions européennes et du Gouvernement.

Ce débat aura pour but de mettre en exergue l'action et les implications de la Communauté européenne dans notre Communauté. Pour être efficace, ce débat devra permettre la confrontation de points de vue différents et l'émergence d'opinions contradictoires. Il devrait être télévisé;

2. D'inviter le Gouvernement à faire élaborer un rapport annuel sur l'état de l'opinion publique de notre Communauté vis-à-vis du processus d'intégration européenne. Ce rapport sera joint au rapport annuel du Gouvernement sur la mise en œuvre du Traité de Rome, pour les matières qui impliquent directement ou indirectement la Communauté française;

3. De mettre sur pied au Conseil, à l'occasion de la Présidence belge du Conseil des ministres européen, un stand sur l'Europe en collaboration avec la Chambre, le Parlement européen et la Commission européenne;

4. De participer au groupe de travail que la Chambre mettra sur pied afin d'évaluer les actions entreprises en matière d'information européenne, d'encourager les initiatives spécifiques de la Communauté française, d'examiner les possibilités de coopération, de veiller à une

large diffusion du matériel existant et de discuter des projets d'actions futures, telles que :

— le soutien par la Communauté française des initiatives, organisations, mouvements ou associations actifs dans le domaine de la diffusion de l'information sur l'Europe;

— la mise à disposition des lieux publics tels que administrations, bibliothèques, gares, etc... d'informations pratiques concernant l'Europe en vue de leur diffusion;

— la mise sur pied d'une politique structurée d'information en matière européenne dans les écoles visant à rendre les jeunes conscients des enjeux actuels et futurs de la construction européenne;

5. De demander au Gouvernement de mettre en place d'urgence un comité de coopération interministériel Etat fédéral-Communauté afin au moins de garantir la prise en compte, la promotion et le développement des enjeux culturels, cinématographiques et audiovisuels qui concernent directement la Communauté française dans le cadre de la négociation de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce;

6. D'obtenir un moratoire de trois ans afin, d'abord, de permettre un inventaire complet des enjeux liés à cette négociation, pour les matières qui concernent la Communauté française, et ensuite de développer un réel débat public démocratique sur les enjeux liés à cette négociation;

7. D'organiser avant la conclusion des négociations de l'Accord susmentionné et à l'initiative de sa commission des Relations internationales, un débat public en présence de représentants des institutions européennes et du Gouvernement afin d'évaluer les acquis et impacts pour les matières qui concernent directement ou indirectement la Communauté française, du compromis qui sera obtenu dans le cadre de cet accord.

Ce débat aura pour but de mettre en exergue l'action et les implications de la Communauté européenne dans notre Communauté. Pour être efficace, ce débat devra permettre la confrontation de points de vue différents et l'émergence d'opinions contradictoires. Il devrait être télévisé.

Ph. DALLONS.  
H. SIMONS.